



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

\*\*\*

PROCES-VERBAL DU 19 FEVRIER 2019

\*\*\*

### ANTENNE DU HAVRE

Réunion téléphonique du : 19 février 2019

Vice-Président : M. Olivier BELLIN.

Membres participants : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Eric AUGER et Pierre LUCAS.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

#### DOSSIER EXAMINE

**MATCH : HAVRE US SAINT-THOMAS 3 / MONTIVILLIERS AS 3 - Seniors matin D3 - Phase unique - Poule D - 10/02/2019 -**

Le match a été interrompu à la 30ème minute, le score était de 0 à 0 :

- considérant que le terrain était devenu impraticable à cause des intempéries,
- considérant que les pompiers sont intervenus pour la blessure d'un joueur.

la Commission a bien pris connaissance des faits et considère que l'arbitre a mis tout en œuvre pour mener à terme la rencontre qui n'a pas eu sa durée réglementaire.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors - Antenne du Havre - pour suite à donner.

Mme Michèle LE BASTARD  
Secrétaire de la C.D.A. du D.F.S.M.  
Antenne du HAVRE

M. Claude MICHEL  
Président de la C.D.A. du D.F.S.M.